

CEA L'INFO

SOMMAIRE :

- Horaires CEA (page 1)
- Règlement Interieur (page 1)
- Concours Photo 2025 (page 2)

Bonjour à toutes et à tous,

Ce numéro estival est l'occasion de vous informer de plusieurs évolutions importantes : Nous avons travaillé à la mise à jour de notre Règlement Intérieur afin de renforcer la transparence et d'assurer la bonne organisation de nos activités. Nous avons également décidé de mettre en place, dès la rentrée, une ouverture hebdomadaire en soirée pour mieux vous accueillir et répondre à vos contraintes. Ces changements reflètent notre volonté constante de rester à l'écoute de vos besoins et de bâtir ensemble un CEA encore plus équitable, accessible et attentif aux attentes de chacun.



Mélanie MULLER
Présidente

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, riche de découvertes, de détente, de beaux moments partagés... et de nombreuses photos pour notre concours !

Zoom : HORAIRES DU CEA



Suite aux nombreuses demandes de nos adhérents, nous avons le plaisir de vous annoncer la **mise en place, à compter du 1er septembre 2025, d'une journée d'ouverture prolongée chaque semaine.**

Cette initiative vise à permettre au plus grand nombre de bénéficier plus facilement des services et offres proposés par le CEA. **Nous ouvrirons ainsi un soir par semaine jusqu'à 18 h 00**, afin de mieux répondre aux besoins de celles et ceux qui ne peuvent se rendre à nos bureaux durant les horaires habituels.

Le jour précis de cette ouverture tardive sera communiqué officiellement d'ici la fin du mois d'août.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute précision supplémentaire.



REGLEMENT INTERIEUR

Face à un nombre important et inhabituel d'annulations générant des frais sur de nombreuses prestations récemment proposées, le Conseil d'Administration du CEA a jugé nécessaire de compléter le règlement intérieur.

Une nouvelle **annexe** a ainsi été ajoutée, précisant les modalités de **paiement, de remboursement et de prise en charge financière** en cas d'annulation d'activités organisées par le CEA.

Ces conditions tiennent compte des différents scénarios d'évolution des devis en cas d'annulation, et visent à assurer une gestion **équitable, transparente et cohérente**, dans le respect des engagements de chacun.

Cette démarche permet de mieux informer sur nos modalités de fonctionnement, de préserver le bon fonctionnement de notre organisation et de maintenir la qualité des services offerts à l'ensemble des adhérents.

Le règlement intérieur mis à jour est consultable à tout moment sur notre site internet : cea@ville-antibes.fr, rubrique « Administratif ».

Nous restons à votre disposition pour toutes questions.

REGLEMENT INTERIEUR

« COMITE D'ENTRAIDE ET D'ANIMATION »
DE LA VILLE D'ANTIBES
ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS



CONCOURS PHOTO

Organisé par le CEA



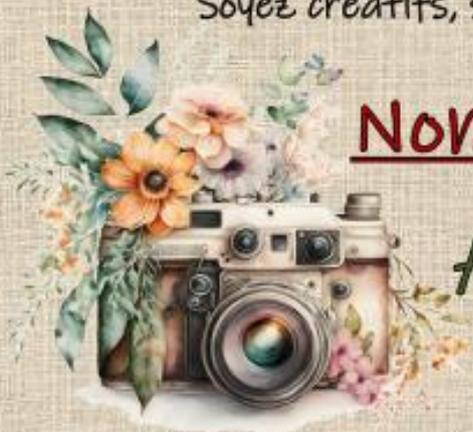
Thème :

« EVASION ESTIVALE »

(Concours gratuit, ouvert aux adhérents du CEA)

Partagez le plus beau cliché de vos vacances d'été et laissez-nous voyager à travers vos souvenirs, au bord de la mer, à la montagne, en ville, lors d'une activité de loisirs ...

Un moment capturé en mille couleurs, unique et inspirant qui nous permettra de revivre cet instant unique avec vous.
Soyez créatifs, surprenants et faites-nous rêver !



Nombreux lots à gagner !

A vos objectifs, Prêts,
Photographiez !

Exposition des photos et remise des prix
lors d'une soirée suivie d'un cocktail
le 12 décembre 2025 à 18h00
« Salle du 8 Mai » à Antibes



Retrouvez le Règlement du concours avec les modalités de participation
sur notre site internet rubrique
« Séjours et sorties / Journées, soirées et événements »